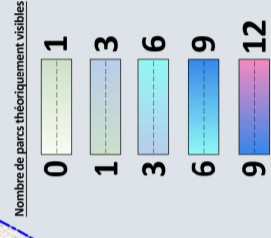
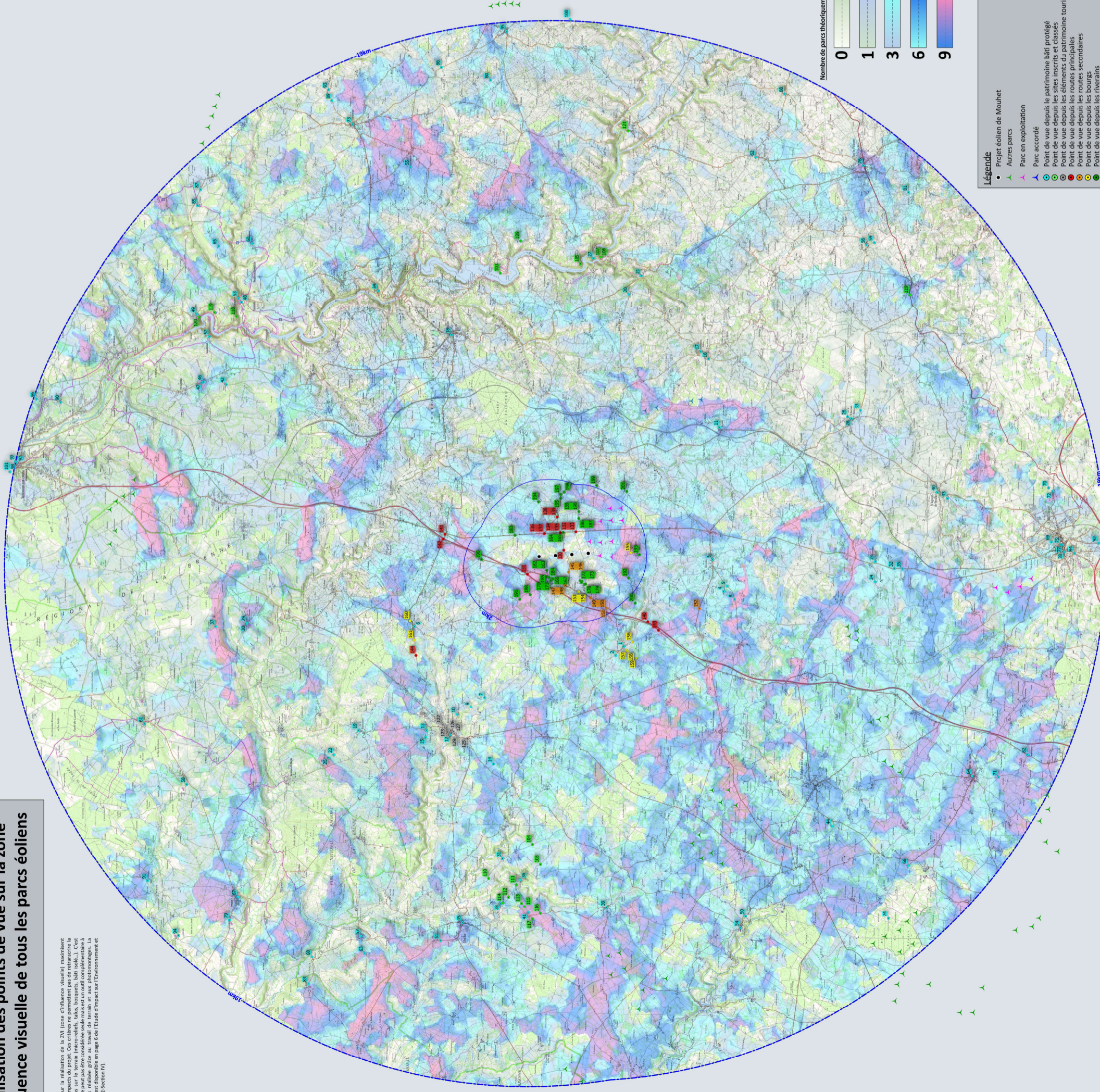


Localisation des points de vue sur la zone d'influence visuelle de tous les parcs éoliens

NOTE: Méthode retenue pour la réalisation de la ZIV (zone d'influence visuelle) permettant systématiquement les impacts du projet. Ces critères ne permettent pas de retracer la subtilité des perceptions sur le terrain (micro-reliefs, talus, bosquets, bâti isolé...). C'est pourquoi l'analyse ZIV ne peut pas être considérée seule mais est un outil complémentaire à la méthodologie de la ZIV est disponible en page 6 de l'Étude d'Impact sur l'Environnement et la Santé (Partie 4-Piece 2-Section IV).



- Légende**
- Projet éolien de Mouhet
 - Autres parcs
 - ▲ Parc en exploitation
 - ▲ Parc accordé
 - Point de vue depuis le patrimoine bâti protégé
 - Point de vue depuis les inscriptions et classes
 - Point de vue depuis les sites classés
 - Point de vue depuis le patrimoine touristique
 - Point de vue depuis les routes principales
 - Point de vue depuis les routes secondaires
 - Point de vue depuis les bourgs
 - Point de vue depuis les rivières
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné

